Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 9 (1911-1912)

Artikel: L'élection au conseil fédéral
Autor: Bovet, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-748875

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ÉLECTION AU CONSEIL FÉDÉRAL

Une approbation unanime a salué les deux dernières élections au Conseil fédéral: celle de M. Hoffmann et celle de M. Motta. Dans les deux cas, l'Assemblée fédérale s'est placée au dessus des considérations mesquines de la géographie électorale ou confessionnelle; elle a manifesté sa ferme volonté de rajeunir le Conseil fédéral . . . Cette attitude a réjoui ceux-là surtout qui n'ont pas craint naguère (et qui ne craindront jamais) de dire tout haut une appréhension générale, au risque d'être décriés comme de vulgaires „mécontents".

La démission de M. Comtesse (que nous regrettons vivement) offre au Parlement une occasion de persévérer dans la bonne voie. A la vérité, la situation semble assez embrouillée; preuve en est la multiplicité des candidats dans nos journaux les plus influents. De tous les noms proposés, je n'en veux retenir que quatre, ceux de MM. Odier, Micheli, Perrier et Borel[1]), en constatant avec plaisir que la Suisse allemande ne fait aucune opposition à l'élection d'un troisième „Welsche". (Cela encore est un heureux symptôme pour l'esprit national.)

M. Odier et M. Micheli semblent tous deux exclus de la liste plus ou moins officielle. Ils appartiennent à la minorité; ce qui ne serait pas une raison suffisante pour les exclure . . .; mais M. Odier, dont tout le monde apprécie la très haute valeur, a déjà soixante-neuf ans et refuserait probablement d'assumer à cet âge des responsabilités nouvelles et si lourdes; quant à M. Micheli, il a contre lui de n'avoir jamais fait partie de l'Assemblée fédérale; ce n'est point là, j'y insiste, un obstacle légal; aucun article de la Constitution ne prescrit de choisir les conseillers fédéraux parmi les députés ou ex-deputés; mais enfin cette situation non habituelle vient s'ajouter au fait que M. Micheli appartient à la minorité; or, si en logique deux raisons insuffisantes ne constituent pas *une* bonne raison, en politique c'est un peu différent. Et M. Micheli connaît la politique; il la connaît si bien

---

[1]) Au moment de corriger les épreuves, j'apprends que les Genevois portent officiellement M. Lachenal; cela ne change rien aux réflexions que je présente ici; au contraire, elles s'en trouvent fortifiées, puisque la candidature Lachenal ne peut que contribuer à l'éparpillement des voix.

et la conçoit d'une façon si élevée qu'il serait, en d'autres circonstances, un candidat très sérieux.

M. Perrier et M. Borel appartiennent tous deux à la majorité; ils sont en outre Neuchâtelois, comme M. Comtesse qu'il s'agit de remplacer; c'est de nouveau une de ces raisons insuffisantes qui n'en ont pas moins leur valeur pratique. — En province nous sommes si peu renseignés sur les personnalités du Parlement, que je ne sais vraiment pas, si M. Perrier était depuis longtemps parmi les „candidats désignés"; quand les journaux ont avancé son nom, je me suis informé auprès de personnes compétentes et n'ai entendu que des éloges, mais partout aussi la même réserve touchant son âge: M. Perrier est né en 1849. Dans les pays où les ministères durent deux ou trois ans au plus, cette raison n'a qu'une valeur relative; mais, chez nous, tout le monde sait bien que les conseillers fédéraux sont élus à vie, et que, par une grâce particulière, ils ne se sentent pas vieillir; dès lors la question d'âge est essentielle, et il faut avoir le courage de le dire avant le fait accompli de l'élection. Quand on nomme un conseiller fédéral, c'est dans l'espoir qu'il consacrera de nombreuses années à sa haute mission. Or, quelle que soit la valeur physique, intellectuelle et morale d'un homme, il ne saurait échapper à la loi commune du déclin des forces. Cela est dur à entendre, sans doute; et plus dur encore à dire; mais il faut le dire, quand on met l'intérêt du pays plus haut que le désir de plaire.

Cette seule objection qu'on puisse faire à la candidature Perrier est si grave, qu'elle explique pourquoi on a cherché ailleurs, même en dehors du Parlement. Nos députés, et avec eux tous les patriotes, sentent fortement que les responsabilités grandissantes du Conseil fédéral exigent des hommes jeunes, capables d'un maximum d'effort. La direction des affaires essentielles du pays n'y est pas seule intéressée, mais aussi l'autorité morale, le prestige du Conseil fédéral vis-à-vis de notre peuple et vis-à-vis de l'étranger. C'est une question à laquelle nous n'avons pas toujours donné les soins qu'elle mérite; une politique avisée ne devrait négliger aucune occasion de grandir cette autorité. Si nos députés se sont rendu compte de l'excellent effet produit dans le pays par l'élection de M. Hoffmann et de M. Motta, ils tiendront à persévérer. L'éparpillement des voix sur plusieurs candidats

serait très malheureux; cela est évident; mais plus encore: fût-elle même unanime, une élection due à des compromis, et sans conviction profonde, demeurerait sans effet moral. Ce serait un „succès d'estime", et nous voulons mieux, nous avons besoin de mieux.

On me dit que certains groupes politiques (au Parlement) ont montré quelque tiédeur à l'égard de la candidature Borel; j'ignore les raisons de cette tiédeur, mais j'ose affirmer que de toutes les candidatures proposées, celle-là seule est vraiment populaire. — M. Borel, né en 1864, est dans la force de l'âge; sa très haute intelligence, sa vaste culture, son incontestable autorité en matière de droit et surtout de droit international, sa connaissance pratique des affaires, de la politique, et des choses militaires, son caractère enfin qui unit l'énergie à l'aimable bonté, tout contribue à faire de lui le candidat désiré. S'il n'appartient pas à l'Assemblée fédérale, ce n'est pas là, je le répète, un obstacle sérieux. Son élection serait certainement saluée, dans le pays entier, avec le même enthousiasme que celle de M. Hoffmann et celle de M. Motta.

A tout cela s'oppose un fait: je viens de lire que M. Borel renonce à toute candidature, en faveur de M. Perrier. Dans ce cas, nous ne pourrions qu'admirer la noblesse du geste, et nous incliner. Mais la nouvelle est-elle bien exacte? et M. Perrier lui même a-t-il dit son dernier mot? Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes encore dans le vague. Quel que soit l'élu, il aura notre respect et notre confiance. Et si le désistement de M. Borel se confirmait, nous aurions aussi ce bel exemple d'un sacrifice librement consenti et fécond, espérons-le, comme tous les beaux exemples.

ZURICH E. BOVET

□□□

GUSTAVE DE MOLINARI †

Eine letzte Säule der historischen Manchesterpartei ist gefallen. Im belgischen Meerbad Panne starb am 30. Januar dreiundneunzigjährig Gustave de Molinari. Dieser Hinschied weckt Erinnerungen an längst vergangene Zeiten, wo das Freihandels-